

FEMMES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL: UN COMBAT MÉCONNU

Il y a peut-être quelque chose d'indécemment à consacrer un numéro de la RHN au « combat méconnu » des femmes alors même que la revue date de 1864, soit 157 ans durant lesquels des milliers d'articles ont été publiés sur les aspects les plus inattendus de l'histoire neuchâteloise... De l'introduction des parapluies dans le canton au briquet à air comprimé et aux mésaventures du fils du seigneur de Travers au début du XVIII^e siècle¹, les explorations traduisent la richesse d'un canton à tous ses niveaux: économiques, techniques, politiques, sociaux, littéraires, artistiques, militaires, architecturaux, historiques, etc. Mais un constat ressort sans nuance de cette production: le masculin prédomine, que ce soit dans la liste des auteurs, des sujets, des recensions, des portraits, des illustrations. Quelques exceptions notables sont à relever, mais rien de systématique². Un simple comptage le prouve. En recourant aux tables générales pour les années 1864-2003 et en s'attelant aux articles traitant de personnes ayant fait l'objet d'une biographie toute période confondue, on décompte en tout 581 articles dont 65, soit 11,2 %, sont consacrés à des personnages féminins. Si l'on s'intéresse uniquement aux années 1963-2003, la proportion est encore plus mince, 7 articles sur 195, soit 3,6 %.

Si l'on en croit les articles publiés dans ce numéro, les mêmes constats se vérifient dans d'autres domaines: le cinéma (Aude Joseph), la peinture (Chantal Lafontant Vallotton) ou encore le planning familial (Grégoire Schneider) sans compter la politique (Jovita Pinto) illustrent à leur manière la discrétion des femmes, sinon leur non-présence. La liste pourrait s'allonger à la science, l'enseignement supérieur, la musique, l'écriture, les sports, la sculpture, la photographie, le théâtre, la radio. Cette outrageuse domination masculine ne semble pas avoir de limite ni de scrupule jusque dans le dernier tiers du XX^e siècle. Neuchâtel ne fait pas exception à ce qui peut être considéré comme une règle dans tous les cantons suisses et au-delà. Car si les femmes sont bel et bien inapparentes dans ces domaines, elles sont assurément très présentes dans d'autres, dans les ateliers notamment (Toni

¹ Dans l'ordre Dr GUILLAUME, « Notice historique sur l'introduction des parapluies dans le canton de Neuchâtel », *Musée neuchâtelois*, 1874, pp. 145-148; Alfred GODET, « Une invention neuchâteloise. Le briquet à air comprimé », *MN*, 1898, pp. 215-217; Yves VILLEMMAIN, « Les mésaventures du fils du seigneur de Travers au début du XVIII^e siècle », *MN*, 1981, pp. 18-25.

² Par exemple, M. WAVRE-BARRELET, « Dentelles et dentellières d'autrefois », *MN*, 1915, pp. 51-59 où on y lit ceci: « La dentelle a, depuis bien longtemps, occupé beaucoup de mains dans le Jura suisse; vers 1752, un recensement indiquait 2793 faiseuses de dentelle dans le seul canton de Neuchâtel, et 128 fileuses de fil employé à ce métier. » (p. 50). C'est, au même moment, entre cinq et six fois plus que les secteurs horlogers et d'indiennes,... Cf. Marie-Louise MONTANDON, *Dentelles de Neuchâtel*, Auvernier/Hauterive, 2007, p. 8.

Ricciardi et Sandro Cattacin ; Marc Perrenoud) où elles travaillent dans des conditions très éloignées de ce que vivent les hommes, tant du point de vue du salaire que de la sécurité du travail. Mais au domicile aussi, elles sont très actives, partagées qu'elles sont entre les tâches industrielles, agricoles, ménagères et éducatives. Veillons dans ce cas à ne pas parler d'invisibilité, il s'agit sans aucun doute d'aveuglement et de beaucoup de mauvaise foi. C'est dire que ces absences sont criantes d'inégalités et d'injustices.

Si en parler est une affaire nécessaire – au sens où cela ne peut pas ne pas être –, l'étudier et l'expliquer requièrent de constantes attentions tant au niveau des approches que des contextes. Nous ne pouvons nous contenter simplement de jeter des anathèmes sur le passé du genre « comme c'est scandaleux ! » ou excuser des attitudes qui nous paraissent aujourd'hui sans fondement par le simple recours au « c'était comme ça ! » pour nous en sortir sans dommage. Si le contexte est ce qu'il est, il présente la particularité – c'est ce qui fait la substance de l'histoire – de changer sous l'effet de conditions, de pressions, de revendications, de conflits et de condamnations. A Neuchâtel comme ailleurs, mais peut-être avec... un peu moins de retard en ce qui concerne l'introduction du suffrage féminin. Il s'agit donc d'aborder lucidement et sereinement ce qui a pu motiver, dans le canton de Neuchâtel, les acteurs et les actrices à déclencher des réflexions sur le bien-fondé de ces inégalités et à engendrer des actions propres à changer la donne dans ce qui paraissait un jeu perdu d'avance.

Le colloque commémorant, le 22 juin 2019, le soixantième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes dans le canton de Neuchâtel a voulu en savoir plus³. Il s'est déroulé dans les locaux de l'Université de Neuchâtel. *La Revue historique neuchâteloise* s'est déclarée d'accord d'en publier les actes. Sept auteur.es ont répondu favorablement à notre sollicitation. Nous les en remercions.

Les femmes au travail

Les contributions de Marc Perrenoud, de Toni Ricciardi et Sandro Cattacin ainsi qu'Aude Joseph s'attachent à analyser comment les femmes sont considérées par leur travail dans la société neuchâteloise. Que ce soit à La Chaux-de-Fonds dans les entreprises horlogères durant la première moitié du XX^e siècle ou à Neuchâtel au sein de l'entreprise Suchard dans la seconde moitié de ce même siècle, les constats aboutissent à souligner les inégalités

³ Le colloque était organisé conjointement par la Section neuchâteloise de l'Association suisse pour les droits des femmes, l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel et l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel.

de conditions avec la main-d'œuvre masculine – ce qui est chose connue⁴. Mais le propos va plus loin. Dans le premier cas, la réception par les syndicats de l'engagement d'un personnel féminin est très négative. Ils refusent d'admettre les travailleuses comme une main-d'œuvre à part entière. Dans le second cas, les milieux politiques et professionnels sont nombreux à se réjouir du départ des travailleuses immigrées (mais aussi des travailleurs) une fois passée la nécessité d'y recourir. Dans ces articles, la reconnaissance est inexistante, comme si ce personnel s'affichait dans une forme d'« invisibilité du visible », toléré parce qu'admis dans des conditions particulières et des contextes extraordinaires.

L'histoire ne s'arrête pourtant pas là : car une présence même ignorée et méprisée – une ouvrière est qualifiée de « Oin-Oin militant » dans un tract – laisse des traces sur les lieux de travail, mais aussi sur la place publique. Revendiquant une plus grande égalité, manifestant dans les rues en grand nombre, certaines d'entre elles imposent une constance et affichent une détermination qui contribue par petites doses à faire changer les choses. Ce qui est aussi remarquable dans cette volonté affichée, c'est l'importance de ses effets sur les travailleuses immigrées elles-mêmes. On le voit dans l'industrie horlogère et mécanique⁵, mais aussi à Neuchâtel où Suchard, comptant de plus en plus sur le recours à des ouvrières italiennes pour répondre à une demande exponentielle, conduit à ce que l'on peut repérer comme « une double émancipation ». D'un côté, ces travailleuses immigrées quittent les duretés de la société rurale de leur pays d'origine pour rejoindre en terre neuchâteloise celles de la société industrielle qui les accueille souvent durement dans ce qui est appelé « les couvents industriels ». D'un autre côté, elles peuvent compter sur un travail salarié qui les élève, aux yeux de leurs parents et proches restés au pays, dans la hiérarchie sociale.

L'arrivée de ces cohortes n'est pas non plus sans effet sur la société neuchâteloise. Au bénéfice du droit de vote en Italie, ces mêmes travailleuses sont en position de force face aux travailleuses (et aux femmes) suisses à qui ce même droit est nié. Singulier enchevêtrement des situations qui, tout en restant inférieures à l'aune de la société suisse, peuvent être des têtes de pont dans cette quête de visibilité et d'égalité.

⁴ Une très belle étude sur Le Locle en a encore récemment souligné tous les aspects. Cf. Sébastien ABBET, *Une cité horlogère à travers guerre mondiale, conflits socio-politiques et restauration de l'ordre (Le Locle, 1912-1919)*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, 2020.

⁵ Pour l'industrie horlogère, Francesco GARUFO, *L'emploi du temps. L'industrie horlogère et l'immigration (1930-1980)*, Lausanne, 2015 ; pour l'industrie mécanique, Gabriel CIMENTI, *La main-d'œuvre étrangère dans l'entreprise Ed. Dubied & Cie S.A. Caractéristiques d'une politique d'engagement dans le contexte perturbé des années 1960-1970*, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, mémoire de master non publié, 2010.

En s'intéressant à la place de la femme neuchâteloise dans le cinéma, le texte d'Aude Joseph montre aussi cette absence féminine : aucune aviatrice, ni scientifique, ni chirurgienne dans les films produits. Les héroïnes sont à rechercher dans la multitude anonyme des ateliers où elles contribuent à la prospérité du pays. Dans un film consacré à la... pomme de terre, la flexibilité de la femme, passant, en un rien de temps, du travail à l'usine à la cuisson du tubercule..., est révélée dans son intégralité.

Le travail des femmes

Savoir que les femmes ont de tout temps travaillé impose de connaître leurs conditions, leurs profils et leurs effets sur la société ambiante⁶. Comprendre pourquoi elles ont été aussi durement mises en retrait ou méprisées dans des activités qu'elles ont voulu tout de même exercer amène à s'intéresser à celles – nombreuses – qui ont tenté de franchir les obstacles qui se dressaient devant elles et qui ont eu à subir les affronts, voire les humiliations de leurs collègues masculins. C'est souligner aussi que le travail des femmes recouvre un éventail d'activités très diversifiées. Ce sont ces questions que les contributions de Chantal Lafontant Vallotton, Jovita Pinto et Grégoire Schneider abordent. Ce sont en l'occurrence les activités que des femmes ont accomplies en qualité d'artiste, de politicienne et de soignante.

Par artiste, il faut entendre ici les femmes peintres. Chantal Lafontant Vallotton fait là aussi un constat édifiant, soit leur marginalisation au Musée des beaux-arts de Neuchâtel. On retrouve les mêmes proportions abyssales que la présence des femmes au sein de la RHN. La première exposition du Musée des beaux-arts de Neuchâtel consacrée à une femme artiste – Alice Bailly – date de 1954 seulement et encore ne dure-t-elle qu'à peine trois semaines. En 1958, le Musée consacre une exposition rétrospective d'artistes neuchâteloises, soit 121 œuvres de 33 artistes de 1815 à 1958. La durée est là aussi de ... trois semaines. Trois raisons à cette marginalisation sont invoquées : 1) le rôle domestique dans lequel les femmes restent confinées, 2) la rareté des lieux de formation et 3) l'exclusion des associations professionnelles. On ne saurait être plus clair. Pour une activité à haute valeur symbolique, les obstacles sont d'autant plus élevés et leur addition ne fait encore qu'accroître l'idée que peindre est une exclusivité masculine, en tout cas un domaine réservé alors que, dans l'ombre des ateliers, les femmes sont nombreuses à vouloir vivre de leur art. La punition est d'autant plus dure : non seulement exclues, les femmes sont délibérément ignorées si elles manifestent malgré tout le désir de s'exposer.

⁶ Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, 2002.

La vie politique est un autre domaine que les hommes se sont réservés. Privées du droit de vote, privées donc du droit d'être élues, les femmes suisses ont rongé leur frein durant plus de 150 ans, avant que les hommes ne leur accordent, en 1971, un droit dont, dans d'autres pays, elles pouvaient bénéficier depuis longtemps⁷. Maigre consolation : parmi les premiers en Suisse, le canton de Neuchâtel n'avait pas attendu 1971 pour leur accorder, en 1959, le droit de vote sur les plans communal et cantonal. La conquête de ce droit sur le plan fédéral s'est accompagnée de l'élection de femmes au Parlement. Mais se penchant sur le cas de Tilo Frey, première élue neuchâteloise, Jovita Pinto a voulu croiser d'autres éléments : non seulement le sexe, mais aussi la « race ». Non seulement Tilo Frey est femme, mais elle est par sa mère d'origine africaine. Non seulement elle est Suisse, mais elle est non blanche. Non seulement elle est fraîchement élue au Parlement, mais elle déroge au principe de l'austérité de l'apparence en arborant un vêtement blanc. Bref, son élection au Conseil national attise les remarques très insistantes sur cette configuration. L'étude de presse à laquelle Jovita Pinto procède dévoile, au-delà de la méconnaissance de la situation personnelle de Tilo Frey, des parois entières de stéréotypes et d'a priori qui restent mâtinés d'un racisme si ce n'est latent, tout au moins inconscient, un « racisme sans race ». L'accumulation des « tares » – femme, non-blanche, provocante – renforce l'épaisseur des digues que les femmes ont dû franchir dans leur volonté de reconnaissance, de visibilité et d'égalité.

La création du planning familial à Neuchâtel est aussi instructive sur la capacité des hommes à s'occuper... des affaires des femmes. Grégoire Schneider relate l'histoire de cet organisme qui prend racine dans l'après-68. La lutte contre les avortements pousse les autorités communales à créer une structure capable d'informer le public sur des questions concernant la conception, la stérilité et le développement de la famille. Mais comme dans d'autres domaines, la direction de la fondation reste massivement masculine, le rôle des femmes se limitant à celui de conseillère, rôle qui s'accorde parfaitement avec les hiérarchies et les représentations qui sont données des activités de soin. « Les p'tites dames du planning » comme on les nomme alors doivent s'ingénier à valoriser non seulement leur rôle, mais à démontrer l'importance des graves questions qui sont débattues dès lors que le fléau des maladies transmissibles se répand comme une traînée de poudre et que les relations familiales se complexifient. Grégoire Schneider insiste sur les paradoxes qui entourent ce qui devient le Centre de santé sexuelle où « [on] trouve aussi bien les défenseurs d'un certain contrôle moral des mœurs, que les partisans de l'émancipation féminine. Garantes de l'ordre social, les

⁷ Cf. dans ce numéro le compte rendu de l'ouvrage récemment paru de Brigitte STUDER, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*. Neuchâtel, 2020.

institutions officielles cherchent elles aussi à avoir un droit de regard sur le Centre qui jongle entre intimité individuelle et exigences de la collectivité». Mais il est sûr qu'à terme l'existence du centre trouve ses assises pour en faire aujourd'hui une institution reconnue et utilisée.

Ce numéro de la *RHN* n'a pas la prétention de faire le tour d'une question – l'histoire des femmes dans l'histoire neuchâteloise – qui mériterait d'autres contributions. S'il est incontestable que le tableau présenté ici n'a pas de quoi réjouir les lecteurs et les lectrices, il y a lieu de ne pas figer les choses. Si l'histoire a toujours été en mouvement, elle a pris ces dernières années une vitesse de croisière qui, en ce qui concerne la place des femmes dans les sociétés, s'accélère, même si on est encore loin des buts que l'on peut légitimement se fixer en matière de visibilité et d'égalité.

Nicole BAUR, Kristina SCHULZ, Laurent TISSOT